

## **EMOVA GROUP**

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 27.083.028 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 RCS Paris

(Ci-après la « Société »)

### **RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

(Etabli en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Il convient de souligner que conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, ces attributions gratuites n'ont pas pour effet de permettre aux salariés et aux dirigeants de détenir plus de 10% du capital social de la Société à la date de décision de leur attribution par le Directoire.

#### **1. Attribution d'actions gratuites**

Nous vous précisons que le Directoire, par décisions en date du 31 décembre 2020, agissant sur autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 décembre 2020 (l'« AGE »), a décidé d'attribuer gratuitement la totalité des 694.381 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, au profit de Monsieur Franck Poncet, Président du Directoire de la Société. En application de l'article L.225-191-1 4<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce, le bénéficiaire sera tenu de conserver au minimum 5% des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Conformément aux plan d'attribution gratuite d'actions arrêté par le Directoire en date du 31 décembre 2020, les principaux termes des 694.381 actions gratuites sont les suivants :

- Période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire sous réserve du respect par le bénéficiaire des conditions prévues au plan ;
- Période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive

#### **2. Date d'attribution définitive des actions gratuites**

Conformément aux décisions du Directoire en date du 31 décembre 2021, agissant sur autorisation conférée par l'AGE, il a été constaté :

- L'expiration de la période d'acquisition et l'attribution définitive des 694.381 actions gratuites de la Société d'une valeur nominale de trois euros (3€) chacune au profit de Monsieur Franck PONCET ;
- La constatation de la réalisation d'une augmentation de capital correspondante par prélèvement d'une somme de 2.083.143 euros sur le compte réserves et primes disponible de la Société ;
- La création, l'émission et la livraison de 694.381 actions nouvelles, d'une valeur nomme de trois euros (3€) chacune au profit de Monsieur Franck PONCET

\*\*\*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'P' intertwined, positioned above a horizontal line.

**Le Directoire**